



...le projet de loi de finances pour 2021

## MISSION « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT » ET BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

Réunie le mercredi 18 novembre 2020, sous la présidence de François-Noël Buffet, président, la commission des lois a examiné, sur le rapport pour avis de Jean-Yves Leconte, les **crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative »** du projet de loi de finances pour 2021.

Favorable à l'adoption des crédits examinés, le rapporteur a émis plusieurs réserves concernant le Service d'information du gouvernement dont le budget a beaucoup augmenté en 2020 alors même que de petites structures, comme la MIVILUDES, sont victimes d'une rationalisation injustifiée. Par ailleurs, la dispersion des crédits en matière de sécurité numérique, dont certains figurent au nouveau programme « Plan de relance », ne contribue pas à la lisibilité budgétaire.

**La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission et du budget annexe.**

### 1. UN BUDGET 2021 « DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT » MAÎTRISÉ

Les crédits demandés en 2021 pour la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'élèvent, hors programme 359 qui vient d'être créé, à **827,3 M€ en autorisations d'engagement, en hausse de 2,02 %, et à 812,9 M€ en crédits de paiement, en hausse de 2,78 %** par rapport à ceux votés pour 2020.

À périmètre constant, les autorisations d'engagement de la mission augmentent de 1,90 % tandis que les crédits de paiement augmentent de 2,68 % (hors nouveau programme 359).

## A. PROGRAMME 129 « COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL »

### Évolution des crédits du programme 129 demandés en 2021 par rapport à la loi de finances pour 2020

(en euros)

| N°           | Intitulé de l'action                         | Autorisations d'engagement en € |                     |                 | Crédits de paiement en € |                    |                 |
|--------------|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
|              |  | Ouvertes en LFI pour 2020       | Demandées pour 2021 | Évolution en %  | Ouverts en LFI pour 2020 | Demandés pour 2021 | Évolution en %  |
| 01           | Coordination du travail gouvernemental       | 97 245 378                      | 98 571 708          | + 1,36 %        | 97 312 939               | 98 571 708         | + 1,29 %        |
| 02           | Coordination de la sécurité et de la défense | 386 272 404                     | 389 565 493         | + 0,85 %        | 352 779 720              | 361 872 809        | + 2,58 %        |
| 03           | Coordination de la politique européenne      | 15 442 618                      | 16 524 457          | + 7,01 %        | 15 442 618               | 16 524 457         | + 7,01 %        |
| 10           | Soutien                                      | 98 889 696                      | 99 707 599          | + 0,83 %        | 114 906 525              | 117 041 989        | + 1,86 %        |
| 11           | Stratégie et prospective                     | 23 219 705                      | 25 263 769          | + 8,80 %        | 23 219 705               | 25 263 769         | + 8,80 %        |
| 13           | Ordre de la Légion d'honneur                 | 27 987 595                      | 27 987 595          | =               | 27 987 595               | 27 987 595         | =               |
| 15           | MILDECA                                      | 17 023 477                      | 16 666 673          | - 2,10 %        | 17 023 477               | 16 666 673         | - 2,10 %        |
| 16           | Coordination de la politique numérique       | 44 308 643                      | 48 898 821          | + 10,36 %       | 41 358 643               | 45 736 821         | + 10,59 %       |
| <b>Total</b> |  | <b>710 389 516</b>              | <b>723 186 115</b>  | <b>+ 1,80 %</b> | <b>690 031 222</b>       | <b>709 665 821</b> | <b>+ 2,85 %</b> |

Source : PAP de la mission « Coordination du travail gouvernemental »  
annexé au projet de loi de finances pour 2021

Les crédits du haut-commissaire au plan, institué par décret n° 2020-1101 du 1<sup>er</sup> septembre 2020, rattaché pour sa gestion administrative et financière au secrétariat général du Gouvernement, ne figurent pas dans le projet de budget. Selon la Secrétaire générale du Gouvernement, Claire Landais, le haut-commissaire au plan disposera d'un budget de 250 000 € environ et du concours d'une douzaine de personnes (chargés de mission et personnels assurant des fonctions support).

Le haut-commissaire au plan, François Bayrou, nommé par décret du 3 septembre 2020, exerce ses fonctions à titre gratuit.

## B. PROGRAMME 308 « PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS »

### Évolution des crédits du programme 308 demandés en 2021 par rapport à la loi de finances pour 2020

(en euros)

| N°           | Intitulé de l'action                               | Autorisations d'engagement en € |                     |                 | Crédits de paiement en € |                    |                 |
|--------------|--|---------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------------|--------------------|-----------------|
|              |  | Ouvertes en LFI pour 2020       | Demandées pour 2021 | Évolution en %  | Ouverts en LFI pour 2020 | Demandés pour 2021 | Évolution en %  |
| 02           | CNIL   | 20 423 725                      | 21 839 017          | + 6,93 %        | 20 423 725               | 21 839 017         | + 6,93 %        |
| 03           | CSA  | 37 478 593                      | 37 484 406          | + 0,02 %        | 37 478 593               | 37 484 406         | + 0,02 %        |
| 05           | CGLPL  | 4 964 685                       | 6 318 173           | + 27,26 %       | 5 364 685                | 5 406 488          | + 0,78 %        |
| 06           | Autres autorités indépendantes (CADA, CCNE, CNCDH) | 4 038 641                       | 3 924 851           | - 2,82 %        | 4 038 641                | 3 924 851          | - 2,82 %        |
| 09           | Défenseur des droits                               | 22 900 897                      | 22 990 547          | + 0,39 %        | 22 900 897               | 22 990 547         | + 0,39 %        |
| 10           | HATVP  | 7 275 629                       | 8 011 289           | + 10,11 %       | 7 294 355                | 8 049 845          | + 10,36 %       |
| 12           | CNCTR  | 2 769 960                       | 2 872 982           | + 3,72 %        | 2 769 960                | 2 872 982          | + 3,72 %        |
| 13           | CSDN   | 648 806                         | 670 587             | + 3,36 %        | 648 806                  | 670 587            | + 3,36 %        |
| <b>Total</b> |  | <b>100 500 936</b>              | <b>104 111 852</b>  | <b>+ 3,59 %</b> | <b>100 919 662</b>       | <b>103 238 723</b> | <b>+ 2,30 %</b> |

Source : PAP de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »  
annexé au projet de loi de finances pour 2021

## C. NOUVEAU PROGRAMME 359 « PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2022 »

La France assurera la présidence du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022. Par décret n° 2020-1117 du 8 septembre 2020, est créé un Secrétariat général de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (SGPFUE), placé sous l'autorité du Premier ministre. La même organisation avait été retenue à l'occasion de la présidence française de 2008.

Les **autorisations d'engagement** demandées pour 2021 s'élèvent à **126,6 M€**, les **crédits de paiement** à **47,4 M€**.

Ces crédits sont destinés à financer les manifestations imposées par le calendrier européen ainsi que celles qui incombent traditionnellement à l'État membre qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne, soit une vingtaine de réunions.

Une autre enveloppe permettra de financer environ 250 manifestations de taille variable correspondant à des initiatives particulières de la France pendant sa présidence.

Les personnels affectés au SGPFUE, évalués à une quinzaine, seront mis à disposition par d'autres administrations, indique le projet annuel de performance de la mission, sans plus de précisions à ce stade.

## D. ÉVOLUTION DES EMPLOIS

### Évolution du plafond d'emplois (exprimé en équivalent temps plein travaillé, [ETPT])

|                      | Plafond LFI 2020 | Plafond PLF 2021 | Évolution         |
|----------------------|------------------|------------------|-------------------|
| <b>Programme 129</b> | <b>2914</b>      | <b>2 782</b>     | <b>- 132 ETPT</b> |
| <b>Programme 308</b> | <b>595</b>       | <b>621</b>       | <b>+ 26 ETPT</b>  |

Source : PAP de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »  
annexé au projet de loi de finances pour 2021

Des modifications intervenues sur le périmètre de la mission entraînent d'**importants transferts d'ETPT**.

C'est ainsi que 230 ETPT sont désormais affectés au programme 212 « Soutien de la politique de la défense » alors même qu'ils sont mis à disposition du **Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)**. Cela fait suite à la décision de ne plus rembourser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dépenses de rémunération afférentes, décision que votre rapporteur avait dénoncée l'an dernier dans la mesure où elle ne contribue pas à la lisibilité budgétaire, bien au contraire.

Deux ETPT quittent également le programme « Coordination du travail gouvernemental » à la suite du rattachement de la MIVILUDES auprès du Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) au ministère de l'intérieur, choix que votre rapporteur avait également regretté.

Le programme 308 « Direction de l'action du Gouvernement » bénéficie de l'entrée de 4 ETPT et de la masse salariale associée en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ». C'est la conséquence du transfert à la **Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)**, opéré par la loi du 6 août 2019, des missions de la Commission de la déontologie de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le rapporteur regrette la méthode retenue, à savoir une mesure de gestion en cours d'année 2020 et non à l'occasion de la précédente discussion budgétaire. En effet, à son initiative, la commission des lois avait adopté un amendement en ce sens, amendement auquel le Gouvernement a donné un avis défavorable et qui n'a pas été adopté en séance.

## 2. BUDGET ANNEXE « PUBLICATIONS OFFICIELLES ET INFORMATION ADMINISTRATIVE »

La **direction de l'information légale et administrative (DILA)**, qui a pour missions de garantir l'accès au droit, d'informer les citoyens sur leurs démarches administratives ou encore de contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière, opère au moyen des sites internet « Légifrance », « Service public » et « Vie publique » ainsi que du numéro d'appel « 39 39 ».

Sur le plan budgétaire, la DILA poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnels. Son budget 2021 est de **157,1 M€ en autorisations d'engagement (- 2,78 %)**, et de **152,3 M€ en crédits de paiement (- 2,73 %)**.

En raison de la crise sanitaire, les prévisions pour 2020 de recettes de la DILA, provenant de la parution d'annonces légales et de la vente de publications et abonnements, ont été revues à la baisse. Évaluées dans la loi de finances pour 2020 à 177,3 M€, elles ont été révisées à 151,5 M€.

Une augmentation des recettes est prévue en 2021, évaluées à 159 M€, grâce au plan de relance de l'économie, et le budget devrait rester excédentaire.

Le plafond d'emplois sera de 605 ETPT en 2021, soit une diminution de 11 ETPT. La DILA poursuit ainsi sa politique de réduction des effectifs de forte ampleur engagée depuis 2015 au moyen d'un plan de départ volontaire.

### 3. UN EXERCICE 2020 BOUSCULÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

La mesure de confinement, annoncée par le Président de la République le 16 mars 2020 et entrée en vigueur le lendemain, a conduit les entités et autorités administratives indépendantes relevant de la mission ainsi que la DILA à s'adapter à cette situation inédite.

#### A. DES MÉTHODES DE TRAVAIL ADAPTÉES

Plusieurs entités, dont le **secrétariat général des affaires européennes (SGAE)**, la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** ou le **Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL)**, ont adopté le télétravail pour l'ensemble de leurs effectifs. Cette décision a engendré des dépenses informatiques afin d'équiper les personnels de matériels leur permettant de travailler à distance.

Ces dépenses ont pu être engagées grâce aux économies réalisées sur d'autres postes (formations ou déplacements annulés).

Seule la **Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)** a signalé ne pas disposer d'ordinateurs portables, ce qui a contraint la dizaine de membres du secrétariat à utiliser leur matériel personnel pendant le confinement.

La **DILA**, pour la première fois de son histoire, a fermé son imprimerie. L'édition du *Journal officiel*, qui s'était toujours faite sur site, a dû être réalisée à distance, en cette période d'intense activité législative et réglementaire impliquant un important travail de consolidation des textes. S'il n'a pas été constaté plus d'anomalies qu'habituellement, le numéro d'appel 39 39, dit dispositif « Allo Service Public », a par contre dû s'interrompre. Un problème technique n'a pas permis de le faire fonctionner à distance, ce qui est désormais possible.

La DILA a permis un accès à l'information juridique et administrative particulièrement riche pendant le premier confinement. La consultation du site internet « Légifrance » s'est accrue de 23 %, celle de « Service Public » de 34 % et enfin de « Vie Publique » de 24 %.

Elle a par contre été contrainte de différer la mise en place de la nouvelle version du site Légifrance. Prévues en avril, cette bascule n'est intervenue que le 12 septembre 2020. La nouvelle version de Légifrance, à l'ergonomie adaptée aux smartphones et tablettes, se veut accessible au plus grand nombre grâce à une recherche par mots clés. Elle offre plus de contenus grâce à la numérisation de tous les journaux officiels depuis 1869.

Cette nouvelle version de Légifrance, qui n'a pas manqué de dérouter les utilisateurs habituels, a présenté, lors de sa mise en place, des anomalies dans l'affichage qui sont progressivement corrigées. De nouvelles évolutions du site sont annoncées en 2021 comme la possibilité de créer un compte personnel afin de mémoriser des recherches ou mettre en place des alertes. C'est seulement dans plusieurs mois, lorsque le site offrira toutes ses fonctionnalités et ses anomalies seront résolues, qu'il sera possible de mesurer les avancées apportées par le site rénové de Légifrance.

#### B. DES MISSIONS QUI N'ONT PAS PU S'EXERCER PLEINEMENT

De fait, le confinement mis en place au printemps 2020 a rendu quasi impossibles les contrôles nécessitant un déplacement sur place.

- Si la crise sanitaire a entraîné une suspension des visites opérées par l'institution du **Contrôleur général des lieux de privation de liberté**, la mission de contrôle ne s'en est pas moins poursuivie, sous d'autres formes.

De mars à juin 2020, après information des ministres de tutelle, ont été mis en place des entretiens téléphoniques avec 71 établissements, sur la base d'un questionnaire-type. À trois reprises, en raison de situations urgentes qui lui avaient été rapportées, la Contrôleure générale des lieux de

privation de liberté, Adeline Hazan, accompagnée de contrôleurs, a visité des établissements : les centres de rétention administrative du Mesnil-Amelot et de Vincennes, ainsi qu'un établissement de santé mentale. En juin, les visites sur place ont repris mais limitées au contrôle du respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté au regard de la crise sanitaire.

Ce dispositif de contrôle, exceptionnel par ses modalités, a donné lieu à un rapport de synthèse. L'institution, restée presque trois mois sans Contrôleur général, ne sera pas en mesure de réaliser ses 150 contrôles annuels en 2020, mais aura malgré tout exercé sa mission en s'adaptant à la crise sanitaire.

- L'institution du **Défenseur des droits** voit également ses prévisions 2020 se dégrader. La crise sanitaire et le confinement ont conduit les délégués territoriaux, qui traitent 80 % des dossiers, à suspendre leurs permanences qui sont autant de lieux d'accès au droit, entraînant un recul de 18,5 % des demandes. Le traitement des réclamations a également été ralenti, atteignant au 28 juillet 2020 un délai moyen de 70,2 jours alors que la prévision pour 2020 était de 60 jours.
- L'action de la **Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)** a aussi été entravée, dans sa mission de vérification auprès des services gestionnaires de fichiers. Cela concerne les fichiers relevant de la directive européenne « police-justice » du 27 avril 2016 pour lesquels le principe est désormais celui de l'exercice direct des droits auprès du responsable de traitement. À défaut de réponse dans un délai de deux mois, le requérant peut saisir la CNIL au titre de l'exercice indirect des droits. La prévision pour 2020, qui avait été fixée à 4 000 vérifications, a été ramenée à 3 000. En effet, le confinement a empêché les contrôles sur place, les responsables de traitement concernés n'étant quant à eux pas toujours disponibles.
- La crise sanitaire a retardé l'inscription de textes à l'ordre du jour des assemblées. Alors que le **Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** se prépare depuis le début de l'année 2020 à un rapprochement avec la **Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (HADOPI)**, le projet de loi sur l'audiovisuel devant transposer la directive (UE) 2018/1808 du 14 novembre 2018 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive « Services de médias audiovisuels » n'est toujours pas annoncé. Se posera alors la question du mandat du président de l'HADOPI qui a déjà été prorogé jusqu'au 25 janvier 2021 par la loi n° 2020-366 du 30 mars 2020.

Lorsque la directive sera transposée, élargissant le champ d'action du CSA aux plateformes de partage de vidéos sur internet, se posera de nouveau la question de ses moyens. En effet, il dispose d'une dotation stable depuis 2010 ce qui semble difficilement tenable. Le rapporteur se félicite toutefois de l'évolution opérée quant au calcul de la réserve de précaution appliquée au CSA.

En effet, au motif qu'il est doté du statut d'autorité publique indépendante et perçoit par conséquent une dotation globale en titre 6 (dépenses d'intervention), le CSA se voyait appliquer une réserve de précaution au taux unique de 3 %. Le rapporteur s'en était étonné à l'occasion d'un précédent avis budgétaire. Il apparaît, à la lecture des réponses au questionnaire budgétaire, que la réserve de précaution a été appliquée pour le budget 2020 comme pour les autres entités du programme : un taux de 0,5 % sur les dépenses de personnels qui s'élèvent à 24,1 M€, et un taux de 4 % sur le solde de la dotation, soit 13,4 M€. Pour 2020, la réserve de précaution s'élève à 656 414 €, au lieu de 1 499 144 € si elle avait été calculée comme les années précédentes.

- La **Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)** n'a pas échappé aux conséquences de la crise sanitaire qui se double d'une menace terroriste toujours soutenue comme le montrent les dernières attaques survenues le 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine avec la décapitation de Samuel Paty, et le 29 octobre 2020 à Nice où trois fidèles ont été tués dans une basilique.

Globalement, les demandes d'avis adressées à la CNCTR ont diminué en mars puis retrouvé un niveau identique à celui de 2019.

Lors du confinement du printemps 2020, la CNCTR a dû prendre des mesures sanitaires dès lors que le télétravail n'est pas compatible avec son activité. Les dispositifs sécurisés sont fixes et ne peuvent être installés à domicile. Les mobiles sécurisés ne sont pas adaptés à un usage de

télétravail. Le nombre d'agents sur site a été réduit au strict nécessaire et les réunions du collège en formation plénière ou restreinte ont été suspendues ou dématérialisées. Les contrôles *a posteriori* sur sites ont été suspendus, les services de renseignement n'étant pas organisés sur le plan sanitaire pour permettre leur réalisation en toute sécurité.

Avec le confinement annoncé le 28 octobre dernier par le Président de la République, les conditions d'exercice de la CNCTR sont plus difficiles dans la mesure où l'activité des services de renseignement est actuellement élevée. Le nombre de demandes d'avis en matière de terrorisme n'a jamais faibli et les traitements en 2020 devraient être en hausse de ce chef.

Le collège de la commission se réunit actuellement deux fois par semaine (au lieu de trois habituellement) et les contrôles se poursuivent, à un rythme réduit. Le contrôle *a posteriori* réalisé à distance depuis les locaux de la CNCTR se poursuit pour toutes les demandes d'autorisation de mise en œuvre de techniques de renseignement centralisées par le Groupement interministériel de contrôle (GIC). Des contrôles, ordinairement réalisés sur place, sont dématérialisés, les services transmettant leurs documents (comme les prises d'images) à la CNCTR.

Malgré ce contexte très difficile, le président de la CNCTR, Francis Delon, indique que jamais le Premier ministre n'a eu à rendre de décision sur une demande d'autorisation de technique de renseignement, sans avis préalable de la Commission.

### C. DES ENTITÉS CONFRONTÉES À UN SURCROÎT D'ACTIVITÉ

Après une période très calme de deux ou trois semaines qui a suivi la mise en place du confinement au mois de mars 2020, le **SGAE** dit avoir été confronté à une activité en forte expansion. En effet, aux dossiers habituels se sont ajoutés les sujets liés à la crise jusqu'ici peu traités au niveau européen, comme la santé. Le traitement des sujets économiques et financiers, plus habituels, s'est quant à lui accéléré. Son secrétaire général adjoint, entendu par le rapporteur, souligne que les personnels sont soumis, depuis la crise, à des horaires de travail extensifs.

Il ajoute que le gouvernement de Jean Castex est revenu sur la politique de son prédécesseur de réduction des cabinets ministériels qui avait conduit, de fait, au transfert d'une partie de leurs missions au SGAE, faute d'effectifs suffisants. Le retour à une situation plus équilibrée permet une meilleure répartition des tâches entre les cabinets ministériels et le SGAE.

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (CNCDH), qui évoque un rythme de travail ordinairement soutenu, a vu sa charge de travail s'amplifier avec la mise en place d'un observatoire de l'état d'urgence sanitaire et du confinement.

## 4. LES PRIORITÉS FINANCIÉES PAR LE BUDGET 2021

La suppression au 31 décembre 2020 de l'**Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)**, entraîne la suppression de 63 emplois qui compensent une partie des créations de postes du programme 129. Certaines de ses missions seront reprises par l'Institut des hautes études du ministère de l'intérieur.

### A. LA SÉCURITÉ

Le projet de loi de finances pour 2021 met cette année encore l'accent sur la lutte contre le terrorisme et les atteintes à la sécurité nationale.

La coordination de la sécurité et de la défense bénéficiera l'an prochain de 62 emplois supplémentaires, dont 5 reviendront au **Groupement interministériel de contrôle (GIC)**. Celui-ci connaît une croissance importante de son activité depuis plusieurs années et achèvera en 2021 son projet immobilier avec l'installation dans de nouveaux locaux.

L'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)**, qui constate depuis un an l'explosion de la grande criminalité qui crypte les données de leur cible avant de lui réclamer une rançon, comme ce fut le cas du centre hospitalier universitaire de Rouen, bénéficiera de 40 emplois supplémentaires.

Les 10 autres ETPT qui devaient lui revenir sont reversés à l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC), créé par décret n° 2020-455 du 21 avril 2020, chargé notamment de concevoir, réaliser et mettre en œuvre, en tout lieu et en tout temps, les moyens interministériels classifiés de communications électroniques nécessaires au Président de la République et au Gouvernement.

L'ANSSI poursuit son projet d'ouverture en 2022 d'une antenne à Rennes où seront installées à terme 200 personnes, à proximité du ministère des armées, créant un pôle de compétence en cyberdéfense.

Enfin, l'Agence bénéficiera en 2021, aux fins de sécuriser l'informatique de l'État, d'une dotation de 136 M€ en autorisations d'engagement et de 32 M€ en crédits de paiement, inscrite au programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » au titre de la transformation numérique de l'État et des territoires. On peut toutefois regretter la dispersion des crédits qui ne contribue pas à la lisibilité budgétaire.

Votre rapporteur se félicite néanmoins de ces orientations budgétaires.

## **B. LE NUMÉRIQUE**

La DINUM, dans le cadre du programme « *tech.gouv* », anime le réseau des services chargés du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'État, ainsi que des organismes placés sous sa tutelle. Elle accompagne le développement des nouveaux services publics numériques et soutient la transformation des administrations.

Elle bénéficiera en 2021 de 5 ETP supplémentaires pour poursuivre la mise en œuvre de son programme.

Des crédits sont également ouverts dans la mission « Plan de relance » au titre de la transformation numérique de l'État.

## **C. DES MOYENS PONCTUELS AU PROFIT DU SGAE**

Le projet de loi de finances pour 2021 acte la création temporaire de 10 emplois au profit du SGAE afin de constituer l'équipe éditoriale du site internet dédié à la présidence française de l'Union européenne.

## **D. LA PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS**

- La CNIL bénéficiera en 2021 de 20 emplois supplémentaires, ce qui apparaît totalement justifié. L'activité de la commission ne cesse en effet d'augmenter depuis l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les déclarations préalables et demandes d'autorisations auprès de la CNIL, qui ont pratiquement disparu avec le RGPD, ont été remplacées par un déferlement de plaintes qui ne cessent d'augmenter chaque année.

La commission est également très sollicitée pour des demandes de conseils, parfois très complexes, sur le RGPD dont l'application suscite beaucoup d'interrogations.

La coopération européenne, qui est la règle en présence d'un traitement transfrontalier, est très chronophage pour la CNIL.

Ces 20 postes supplémentaires en 2021 permettront de traiter le stock de plaintes en attente et de développer la politique d'accompagnement au moyen de référentiels afin de répondre au plus grand nombre.

La CNIL souhaite aussi lancer une réflexion sur l'intelligence artificielle et le cloud, afin de construire sa propre doctrine sur ces sujets.

- La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) bénéficie en 2021 de la création de deux ETP. Elle s'est fixé pour objectif de contrôler dans un délai de deux ans la totalité des déclarations d'intérêt et de patrimoine consécutives aux élections municipales et sénatoriales de 2020, ce qui n'avait pas été possible en 2014, faute de moyens humains pour traiter les déclarations faites sur papier pour une grande partie d'entre elles.

La Haute Autorité souhaiterait également être force de proposition sur des questions relevant directement de sa compétence comme la définition de la prise illégale d'intérêts, la modification du décret n° 2017-867 du 9 mai 2017 relatif au répertoire numérique des représentants d'intérêts qu'elle estime peu opérationnel, ou l'attribution d'un pouvoir de sanction.

- Le Défenseur des droits, qui poursuit sa réforme territoriale et accroît son réseau de délégués, est doté pour 2021 de deux postes supplémentaires.

\*

\* \*

**La commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative » inscrits au projet de loi de finances pour 2021.**

**Cet avis sera examiné en séance publique le samedi 28 novembre 2020.**



**François-Noël Buffet**

Président de la commission  
Sénateur  
(Les Républicains)  
du Rhône



**Jean-Yves Leconte**

Rapporteur pour avis  
Sénateur  
(Socialiste, Écologiste et  
Républicain)  
représentant les  
Français établis  
hors de France  
(série 1)

Commission des lois constitutionnelles,  
de législation, du suffrage universel, du  
Règlement et d'administration générale

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.37

Consulter le dossier législatif :

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2021.html>